

ment d'un Fonds spécial pour le développement économique. A cette fin, des questionnaires furent envoyés aux gouvernements membres et un comité spécial fut créé avec mission d'étudier les réponses et les observations des gouvernements et de faire rapport au Conseil économique et à l'Assemblée générale. Le Canada fit partie de ce comité qui se réunit en 1956. Résumées et analysées, les réponses furent consignées, avec quelques conclusions, dans le document n° A/3579, son correctif n° 1 et son additif n° 1.

A la dixième session, le Canada a été élu au Conseil économique et social pour un mandat allant du 1<sup>er</sup> janvier 1956 au 31 décembre 1958. Ses délégations ont donc pris part à la discussion de cette question tant au Conseil qu'à l'Assemblée.

A la vingt-deuxième session du Conseil économique, la délégation du Canada a fait adopter, de concert avec d'autres délégations, une résolution par laquelle le Conseil se fondait sur le rapport provisoire du Comité spécial (E/2986) pour exprimer l'espoir que l'Assemblée générale étudierait les prochaines mesures à prendre pour favoriser et hâter la création du Fonds spécial de développement économique.

Après une discussion ardue, l'Assemblée générale a adopté à sa onzième session une résolution (1) par laquelle, se conformant aux avis des gouvernements faisant suite aux requêtes de résolutions précédentes et des rapports rédigés par des comités spéciaux, elle priait le Comité spécial de rédiger un nouveau rapport. Celui-ci exposerait, entre autres choses, 1) les différents cadres juridiques et les diverses formules de statuts qu'on pourrait adopter pour la création du Fonds spécial; 2) les diverses réalisations qui pourraient figurer au programme du Fonds spécial. La délégation du Canada a participé activement à la rédaction de cette résolution et aux pourparlers dont elle a été précédée.

Le Comité spécial a consacré en 1957 à la question du Fonds spécial d'autres réunions où le Canada a été représenté par des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et du ministère des Finances. Le Comité remis son rapport définitif et son rapport supplémentaire à la vingt-quatrième session du Conseil économique.

Par une résolution adoptée au cours de cette session, le Conseil économique priait instamment l'Assemblée générale de prendre, à sa douzième session, la décision de créer le Fonds spécial. La délégation du Canada a proposé des modifications tendant à obtenir un nouvel examen de la question par les gouvernements membres. Ces modifications repoussées, le Conseil économique a adopté la résolution 662B par 15 voix contre 3 (Canada, Royaume-Uni et États-Unis). Cette question avait pourtant rallié l'unanimité dans les débats de l'Assemblée générale et du Conseil économique.

### Résolution sur la création du Fonds.

La résolution A/1219 fut adoptée à la douzième session de l'Assemblée générale à la suite d'un débat officiel et de négociations non officielles. Le Canada a pris part à la rédaction de cette résolution fondée sur un projet distribué aux divers membres dès le début de la session par la délégation des États-Unis, qui y préconisait un nouveau développement du Programme

(1) A/RES/1030 (XI).